



Séparation garde d'enfant

Par LII

Bonjour,

Je suis séparée un jugement a été rendu pour la garde de mon enfant. Le papa ayant des déplacements professionnels à l'étranger 1 à 2 mois par an) souhaite que notre enfant soit chez ses grands parents lors de ses droit de visite et d'hébergement. Le jugement prévoit la suspension du droit de visite et d'hebergement lors des déplacements à l'étranger. Malgré cela les grands parents souhaitent entamé une procédure pour demander un droit de visite et d hébergement lors des déplacements de leur fils.

Que puis-je faire ? On t'il une chance de l'obtenir